

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 28 DECEMBRE 2011

Convocation du 22.12.2011, affichée le 22.12.2011

Sous la Présidence de Patrice WEISS, le Maire,

Conseillers présents : WEISS Bernard, FEGER René, KLEINCLAUSS Joseph, WENDLING Nadine, LEHNHARD Gérard, MATTER André, KLEIN Marcel, CRIQUI Marc, DENNI Fabienne.

Conseillers absents excusés : ECKART Fanny, CLAUSS Françoise, GUERRIER Catherine (a donné procuration à WENDLING Nadine), GANTNER Jean-Marc (a donné procuration à KLEIN Marcel), JUNG François.

Mr Marcel KLEIN est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 28 novembre 2011 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. Photocopieur de l'école : prolongation du contrat de garantie de 1 an

Le Maire explique que le contrat de garantie du photocopieur de l'école arrive à échéance. La société Kister propose de le prolonger d'une année, à compter du 18 janvier 2012.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte la proposition de la société Kister pour un montant de 269 euros HT par tranche de 20.000 copies renouvelable sur relevé compteur.
- Autorise le Maire à signer le contrat de garantie.

2. Installation complémentaire de panneaux et marquage au sol supplémentaire

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier relatif à la signalisation routière dans la commune et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide la mise en place d'une deuxième tranche de travaux de traçage routier et d'acquisition et d'installation de panneaux, afin d'améliorer la signalisation et la sécurité routière,
- Décide de retenir l'offre de l'entreprise Alsace Application pour un montant maximum de 5.500 euros HT, soit 6.578 euros TTC.
- autorise le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation et au paiement de ces travaux et achats.

Les sommes nécessaires seront inscrites au budget 2012 à l'article 2152.

Cette délibération annule celle du 14 mars 2011

3. Redevance assainissement 2012

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la participation financière à verser au SICTEU de Mommenheim en 2012, et, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer la redevance assainissement pour 2012 comme suit :

- Part proportionnelle : 1,50 €/m³,
- Part fixe : 120 € par immeuble avec 1 ou 2 logements, plus 60 € par logement supplémentaire.

4. Régularisation d'une servitude de passage sur fonds privés, parcelle 133, section 30 au bénéfice de la commune d'Ettendorf dans le cadre de la canalisation du déversoir d'orage au Landgraben : indemnisation due en raison de l'établissement de la servitude.

Le maire informe le Conseil Municipal que le Préfet a régularisé au bénéfice de la Commune la servitude de passage sur fonds privés, parcelle n° 133, section n° 30, sur le territoire de la commune d'Ettendorf dans le cadre de la canalisation d'évacuation du déversoir d'orage au Landgraben.

Le montant des indemnités dues en raison de l'établissement de la servitude est fixé conformément aux dispositions en vigueur en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique. Il couvre le préjudice subi par la réduction permanente du droit du propriétaire du terrain grevé.

Les services du Domaine, consultés, ont estimé, en date du 9 septembre 2011, le montant de l'indemnisation à 65.640 € HT, compte tenu des caractéristiques physiques et urbanistiques du bien.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Prend note que l'indemnité à proposer au propriétaire de la parcelle a été estimée par les services du Domaine à 65.640 € HT,
- Confirme que l'indemnité à allouer au propriétaire s'établit de ce fait à 65.640 €,
- Autorise le Maire à procéder au paiement de cette somme de 65.640 € à Mr Antoine Fournaise et à signer toutes pièces relatives à ce paiement.

Les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 678 du budget annexe de l'Assainissement de 2012.

5. Travaux de remise en état de la chaufferie de l'école

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des travaux à réaliser en urgence sur la chaufferie à l'école et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de confier ces travaux à l'entreprise ENERGEST pour un montant de 1.271,35 € TTC pour le remplacement de l'aspiration fioul et mise en place d'un pré-filtre à recyclage avec dégazeur, et pour un montant de 676,94 € TTC pour le remplacement partiel d'une conduite de chauffage.
- Autorise le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation et au paiement de ces travaux et achats.

Les sommes nécessaires seront inscrites au budget 2012 à l'article 21312.

Ettendorf le 29 décembre 2011

Le Maire, Patrice WEISS